

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 27 juin 2024

CA 2024 - 13 : Budget principal - Budget supplémentaire 2024

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 21 juin 2024, s'est réuni le jeudi 27 juin 2024, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Francis PECQUENARD, 1^{er} vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Francis PECQUENARD	M. Olivier HOUDY
M. Marc GUERRINI	M. Pierre SANIER
Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER	M. François BELHOMME
Mme Annie CAMUEL	M. Christian PAUL-LOUBIERE
M. Bertrand MASSOT	
Mme Karine DORANGE	

Membre(s) excusé(s) :

M. Christophe LE DORVEN
M. Didier GARNIER
Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU
Mme Elisabeth FROMONT
M. Stéphane LEMOINE
M. Jean-Pierre GORGES
M. Eric GERARD

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Présents de droit :

M. Laurent ARCHENAUT, payeur départemental.

Excusé(s) :

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir ; M. Frédéric BLANC, directeur de cabinet de monsieur le préfet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Hors classe Sébastien GRAS, directeur départemental des services d'incendie et de secours ; et les membres de la CATSIS : Capitaine Thierry BOURGEVIN ; Lieutenant Franck CATRY ; M. Thomas BENOIT.

Excusé(s) : David POUBEL, médecin de classe exceptionnelle ; Commandant Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir ; Capitaine David BOUTOILLE ; Sergent-chef Loïc BERTHELOM ; Capitaine Cédric ROBERGE représenté par le Capitaine Thierry BOURGEVIN ; Lieutenant-colonel Michaël ACHARD ; Lieutenant Sylvain ESNAULT, Adjudant Dominique GUILMIN, référents sureté et sécurité ; Capitaine Jennifer DAVID ; Sapeur 1^{ère} classe Gwenaëlle HALLIER référentes mixité et lutte contre les discriminations.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1424-1 à L1424-50 et R1424-1 à R1424-55.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-282800366-20240627-CA_2024_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Publication : 03/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

CA 2024-13 du 27 juin 2024

Considérant que le budget supplémentaire a pour objet de reprendre le résultat antérieur et d'ajuster, si nécessaire, les prévisions de crédits votées lors du budget primitif.

Considérant que le budget primitif 2024 s'élevait, toutes sections et écritures confondues à 61 028 340,47 € (dont 4 781 404,33 € de restes à réaliser 2023 en dépenses et 145 282,90 € en recettes).

Les ajustements proposés pour le budget supplémentaire sont de + 13 882 € en investissement.

En conséquence, le **budget global 2024** (BP + reports de crédits + BS) évolue, il s'élève donc à **61 042 222,47 €**.

Variations entre le BP 2024 et le BS 2024

Étape budgétaire	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
BP (+ reports)	44 544 597,02 €	44 544 597,02 €	16 483 743,45 €	16 483 743,45 €
BS			13 882,00 €	13 882,00 €
Total	44 544 597,02 €	44 544 597,02 €	16 497 625,45 €	16 497 625,45 €

1 - Les dépenses réelles d'investissement

Chap.204 (subventions d'équipement versées) : + 11 420 €

Versement d'un fonds de concours à la commune de Montigny-le-Chartif pour le remplacement des portes fonctionnelles du CIS (+ 8 420 €).

Versement d'une participation à l'Ecole d'Application de Sécurité Civile de Valabre (ECASC) pour le développement de l'application CRIMSON (+ 3 000 €).

Chap.21 (immobilisations corporelles)

Ajustement du compte 2188 en dépense afin d'équilibrer la section d'investissement : + 2 462 €

2 - Les recettes réelles d'investissement

Chap.10 (Dotations, fonds divers et réserves) : + 13 882 €

Versement complémentaire de l'attribution du FCTVA 2024. Il y a donc lieu de régulariser le compte 10222.

Le CASDIS, après en avoir délibéré approuve, le budget supplémentaire 2024.

Pour : **unanimité**

Contre : /

Abstention : /

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-282800366-20240627-CA_2024_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Publication : 03/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

CA 2024-13 du 27 juin 2024